

Laval théologique et philosophique



EN COLLABORATION, *La loi dans l'éthique chrétienne*

Pierre Gaudette

Volume 39, Number 2, juin 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/400040ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/400040ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Gaudette, P. (1983). Review of [EN COLLABORATION, *La loi dans l'éthique chrétienne*]. *Laval théologique et philosophique*, 39(2), 244–246.
<https://doi.org/10.7202/400040ar>

et les visées profondes de la *rôrah*, on s'aperçoit qu'elle dépasse le décalogue parce qu'elle s'inspire de la sagesse des peuples avoisinants et promeut les vertus humaines. Le Nouveau Testament reprend et réinterprète cette sagesse de vie que la grâce du Christ et le don de l'Esprit inscrivent dans le cœur.

Dans le dernier chapitre, *l'Église et l'enseignement de la morale*, l'A. projette la lumière de l'Écriture sur certaines questions qui sont actuellement objet de discussion et sur lesquelles l'Église dispense un enseignement : morale politique, justice sociale, respect de la vérité et de la vie humaine, morale sexuelle, question de la torture. L'Église ne peut alors s'en tenir à des généralités ; elle a pour mission de montrer les applications concrètes de l'Évangile et de guider ainsi les fidèles sur les pas de Jésus. La tradition ecclésiastique (« sensus fidelium », catéchèse et prédication, écrits des théologiens, déclarations du magistère) témoigne de « l'assistance » de l'Esprit Saint dans l'exercice de ces divers ministères selon les responsabilités de chacun et les divers types d'intervention. On ne peut pas exclure l'Évangile comme lieu de référence pour dégager l'aspect moral des problèmes. L'Église devra maintenir, dans l'annonce de cet évangile à la suite de Jésus, deux attitudes conjointes : d'une part, le rappel des préceptes concrets définissant l'agir humain selon les vues du Seigneur et, d'autre part, l'entier respect des personnes qui accueillent cet enseignement à l'intérieur de leur conscience. Quant à l'appréciation concrète de la moralité des actes humains, on sera particulièrement attentif aux aspects suivants : l'objectivité des actes et la subjectivité des personnes, l'impossibilité de juger le fond des cœurs, le rôle des circonstances, le rapport entre l'option fondamentale et les actes particuliers, le rôle essentiel de la conscience.

On peut dire que l'A. atteint son objectif de projeter un véritable éclairage sur divers aspects de la morale fondamentale. Les seules précisions des notions de loi, de nature, de loi mosaïque, de loi nouvelle prise comme fondement des normes morales donnent validité et poids à l'Écriture en matière de morale. L'A. puise abondamment dans sa vaste et longue étude de l'Écriture ; il donne les conclusions de ses recherches pour les appliquer à la morale, de sorte qu'un tel cheminement pourra sembler un peu rapide pour le profane de l'exégèse. De plus, l'ouvrage reprend quelques textes publiés antérieurement dans des revues et destinés à des lecteurs passablement divers. Une telle pratique ne va pas sans quelques

redites et laisse plus difficilement apparaître l'unité ou la progression de l'étude. Ces remarques restent mineures. Elle ne touchent pas la qualité et la richesse du volume : il s'agit d'une mine de matériaux, un outil fort utile, un apport essentiel pour qui s'intéresse à la théologie morale fondamentale.

Gabriel CHÉNARD

EN COLLABORATION, *La loi dans l'éthique chrétienne*, (Publications des facultés universitaires Saint-Louis, 19) Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1981, 15,5 × 23 cm, 254 pages.

Un étonnement a été à l'origine du présent ouvrage. Celui de constater une contradiction entre, d'une part, l'allergie sommaire dont font preuve à l'égard de la loi le discours éthique et la sensibilité morale contemporaine et, d'autre part, le rôle opératoire central que joue le concept de loi dans diverses sciences humaines qui se trouvent à la pointe de la culture de notre époque, comme par exemple, la psychanalyse, l'anthropologie culturelle, la sociologie, la linguistique etc. Divers spécialistes ont donc été invités à indiquer comment jouaient ou fonctionnaient le concept et la réalité désignés dans leur champ par le terme de *loi* ou de *norme*.

Prenant comme point de départ de sa réflexion le concept de loi élaboré par Kant et celui mis en place par Kelsen, Morand Kleiber dégage, du point de vue philosophique, les éléments constitutifs de la notion de loi. Il attire l'attention sur la nécessité de bien distinguer entre la force directrice de la loi (*vis directiva legis*), qui lui appartient en propre, et sa force contraignante (*vis coactiva*) qui lui provient d'une autorité extérieure : il s'agit là de deux réalités que l'idéologie actuelle qui se développe autour du pouvoir tend à confondre.

Dans un exposé fouillé appuyé sur une large connaissance du droit belge, Michel van de Kerchove étudie le problème des fondements éthiques de la norme juridique. Les uns ont voulu fonder l'autorité de la norme juridique sur la norme elle-même, absolutisée, divinisée (Kelsen) ; les autres ont voulu chercher au-delà de la norme la raison d'être de sa force obligatoire : on en a appelé à Dieu, ou à la nature, ou à la science. Après avoir analysé certaines argumentations contradictoires utilisées à travers l'histoire par les juristes et les hommes politiques, l'auteur conclut

à un certain échec. Ceci l'entraîne à donner à l'éthique une fonction critique par rapport au droit positif et à la norme juridique, plutôt qu'une fonction « fondatrice » et « justificatrice ». L'article se termine sur quelques considérations fort intéressantes touchant le déclin du principe de légalité dans notre société contemporaine.

En se plaçant d'une façon très décidée dans l'optique du sociologue, Jean Rémy démonte quelques-uns des mécanismes qui relient la perception des valeurs et l'évolution historique des morales à la dynamique globale de la société. Il y a toute une régulation implicite qui s'exerce et qui obéit à un besoin de cohérence de la part de celle-ci. « Une société ne peut tolérer des choix individuels et valoriser le pluralisme en des domaines qui sont vécus comme essentiels pour sa cohésion et son dynamisme » (p. 93). Le sociologue aura toujours un rôle subversif face aux morales dominantes dans la mesure où il s'efforcera sans cesse de démontrer comment l'absolu auquel elles se réfèrent est socialement construit.

Avec la contribution de Pierre-Maurice Bogaert, nous abordons le domaine de l'exégèse. Il existe en Israël un droit qui emprunte beaucoup d'éléments au monde culturel environnant et qui sera rétrospectivement interprété dans le cadre de la structure d'Alliance. Il est intéressant de prendre connaissance de quelques formulations de ce droit et de voir l'évolution de la conscience juive face à la Loi. À travers la réflexion des prophètes et la crise de l'Exil, nous nous rendons jusqu'aux portes du Nouveau Testament et même au-delà, dans le judaïsme orthodoxe qui, « fidèle à l'origine divine non seulement de la Loi, mais de chaque loi, a édifié un système juridique complexe, davantage respectueux de la multiplicité et moins soucieux d'intelligibilité » (p. 133). Mais tout cela, avec la conviction profonde que la *Tora* reçue du Sinaï est le don divin par excellence, communication de la Sagesse divine.

Pour sa part, Jean Giblet examine « comment Jésus lui-même a envisagé théoriquement et pratiquement la question de la Loi juive et comment ses disciples ont compris et transmis son enseignement » (p. 139). L'étude est faite avec beaucoup d'attention et dégage d'abord le témoignage des premières traditions évangéliques avant d'aborder celui de la communauté de Mathieu et enfin celui de Paul, à travers surtout le « Concile » de Jérusalem. On ne saurait résumer ici des notations riches et nuancées. À travers les attitudes concrètes de Jésus face aux us et coutumes,

à la tradition orale et à la Loi elle-même, on perçoit comment il a eu conscience de s'inscrire à son heure dans la grande tradition d'Israël. Proclamant l'avènement du Règne de Dieu, il porte la Loi à son ultime accomplissement en en dégageant la visée profonde, à savoir l'amour. Un amour fondé sur la présence agissante d'un Dieu qui se révèle comme Père et qui donne ainsi une nouvelle signification à la vie et à la communauté humaine.

Inspiré de la pratique psychanalytique, le texte de Jean Florence nous aide à pressentir combien est profondément inscrit dans notre psychisme le rapport à la loi. Réalité ambivalente qui provoque la haine la plus coriace de pair avec l'attachement le plus absolu.

Dans un dernier chapitre, Philippe Weber présente une synthèse théologique fort suggestive sur le rapport entre loi et vie chrétienne. Ayant décrit cette dernière comme « l'existence où se traduit au plan des comportements une référence mentale privilégiée, la référence à Jésus-Christ » (p. 215), il montre comment Jésus devient alors « le repère fondamental, le paradigme de la moralité » (p. 217), un Jésus rejoint à travers les expériences fontales de l'Église et de l'Esprit. Pour le chrétien, c'est dans le cadre de l'histoire du salut que prendra place une *loi morale*, faite par Dieu, sans doute, « mais dans l'homme et grâce à lui » (p. 223). La source du devoir moral qui lui est lié est essentiellement intérieure : « c'est le jugement de la raison pratique, la conviction intime de ce que notre vérité d'hommes implique tel type d'action » (p. 227). Luttant contre le danger toujours renaissant d'une morale de l'extériorité, l'auteur a le souci de comprendre et de présenter la réalité morale en allant de l'intérieur vers l'extérieur : à partir donc de la conviction intime du sujet et de son option fondamentale, nous sommes invités à aller vers les valeurs de base formulées par l'Écriture Sainte, puis vers les « lois d'explication » (lois morales générales), les « lois d'application » (lois morales spéciales) et enfin vers les ultimes déterminations que seule la conscience peut apporter. Suivent quelques pages bien équilibrées sur la loi naturelle. On aurait aimé qu'elles viennent au tout début du chapitre. Cela aurait sans doute permis de clarifier les concepts et de mieux distinguer la loi morale comme loi intérieure qui s'exprime à la conscience du sujet, et cette même loi en tant qu'elle est formulée extérieurement dans les écrits des philosophes ou les interpellations de l'Écriture Sainte. Les dernières pages du chapitre sur la *loi*

juridique sont malheureusement trop brèves. Elles touchent un point qui aurait mérité plus ample développement.

La vision qui se dégage de l'ensemble du volume est une vision fort bien équilibrée, ouverte aux exigences de la conscience individuelle, respectueuse des contraintes du réel, soucieuse de la nouveauté évangélique. On aurait aimé cependant que les concepts soient davantage précisés et servent de points de référence à chacune des contributions. Ce serait là passer à une étape *interdisciplinaire*, plus difficile sans doute, mais qui pourrait s'appuyer sur l'approche *pluridisciplinaire* fort bien menée dans la présente recherche.

Pierre GAUDETTE

Geneviève DELAISI DE PARSEVAL, *La part du Père*, Paris, Seuil, 1981, 14 × 20 cm, 319 pp.

La Part du Père ouvre une problématique fort stimulante sur les rapports du père et de la mère à l'enfant : opposition entre une accentuation du rôle maternel et une évacuation du père dans la grossesse, entre une évidence de la maternité et une incertitude toujours maintenue sur la paternité, entre une dévalorisation d'un vécu concret, charnel et fantasmatique de la paternité pour une « valorisation paroxystique de l'unique coït fécondant qui constitue le dogme occidental en matière de paternité » (p. 36). L'auteur entend mettre en cause les stéréotypes de la paternité dans la société occidentale et mener un questionnement et une analyse des dogmes d'incertitude où se maintient irrésistiblement le père dans sa fuite du rapport au réel de l'enfant.

La première partie du livre aborde la définition de la paternité dans différents systèmes de représentation idéologique, tant dans notre culture que dans celle des Trobriandais, des Gourmantchés ou des Indiens Mohave. L'auteur démontre comment les représentations culturelles de la paternité et de la maternité sont parfaitement ascientifiques. Pour l'auteur, il s'agit d'un discours qui s'appuie sur une réalité biologique (les attributs physiologiques distincts de l'homme et de la femme), mais qui l'« utilise » de façon téléologique ; ainsi, tant dans les théories de la conception et de la grossesse que dans celles de l'accouchement et de la prise en charge de l'enfant, les rôles maternel et paternel reposent sur une organisation langagière et symbolique qui s'écarte sensiblement des

critères biologiques auxquels l'Occident a coutume de recourir pour délimiter l'espace de la parentalité. Par là se trouvent remis en question les repères dits naturels, de la procréation, de l'instinct maternel et de la parentalité. La paternité peut donc, par rapport à nos critères occidentaux, être extrêmement polyvalente, i.e. assumée par le frère, le grand-père, le vieillard, le célibataire, etc. Ainsi Geneviève de Parseval y voit-elle une artificialité de toute configuration parentale et paternelle en particulier.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur aborde les symptômes de la paternité, tant à travers la couvade psychosomatique qu'elle retrouve dans notre société, qu'à travers les manifestations psychotiques et les « acting out » de la paternité. Dans cette entreprise, elle soumet de nouveau le père aux analyses à la fois psychiatriques et psychanalytiques que depuis longue date les milieux scientifiques tiennent sur la maternité. Une analyse de la couvade, des « acting out » et des psychoses de « futurs pères » déniés en tant que tels par les pères et la société occidentale, y est reprise sur la base d'enquêtes sur le vécu de la paternité, tel qu'il se donne à écouter dans des entretiens « cliniques ».

Une troisième partie de l'ouvrage fait la présentation de cas de paternité dans leur vécu concret et normal, tant dans la première expérience de paternité que dans les multipaternités. Des onze cas présentés, l'auteur y fait découpage de quatre cas de primipères ; « l'hypothèse de travail était au départ de tenter de comprendre ce qui se joue au niveau psychologique pour un homme à sa première paternité » (p. 111). La deuxième série de cas a été repérée lors d'entretiens auprès de donneurs de sperme d'un hôpital parisien. La troisième série d'entretiens a été conduite auprès d'hommes stériles, dont la femme avait été inséminée avec du sperme de donneur. Enfin la quatrième série de cas touche des hommes demandeurs de vasectomie (les plus jamais pères). L'auteur, loin de réduire l'étude en ne tirant du matériel que les éléments dits significatifs, restitue l'ensemble du cas pour mieux faire reconnaître la dynamique de la parole des pères eux-mêmes : elle mène une analyse serrée qui fait ressortir entre autres la première paternité comme jeu à trois personnes : le grand-père, le père et le fils dont la naissance marque un événement dans la relation du père par rapport à son propre père. De même la paternité suscite-t-elle une liasse de fantasmes, de maîtrise, d'identifications, de réparations, de répétitions, de transgressions et de